

# Chapitre 4

## Organismes de la Couronne vérifiés par d'autres

### Contenu

Contexte .....	33
Étendue .....	33
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick .....	34
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick .....	34
Forest Protection Limited .....	35
Corporations hospitalières .....	35

# Organismes de la Couronne vérifiés par d'autres

## Contexte

**4.1** Nous n'effectuons pas la vérification des états financiers des sociétés, conseils, commissions et autres organismes de la Couronne énumérés ci-dessous.

**4.2** Organismes compris dans les comptes publics :

- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick
- Commission des entreprises de service public
- corporations hospitalières de la province
- Forest Protection Limited
- Jardin horticole Kingsbrae Inc.
- Musée du Nouveau-Brunswick
- Services Nouveau-Brunswick
- Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
- Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick
- Strait Crossing Finance Inc.

**4.3** Autre organisme :

- Société des loteries de l'Atlantique Inc.

**4.4** En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, les vérificateurs des organismes en question doivent soumettre chaque année à notre bureau les états financiers vérifiés de ces organismes. Ils sont également tenus de nous transmettre un exemplaire des rapports et des recommandations découlant de leur vérification.

## Étendue

**4.5** Nous examinons les états financiers et autres documents au fur et à mesure que nous les recevons. De plus, nous rendons périodiquement visite aux vérificateurs pour examiner leurs documents de travail, et ce afin de déterminer si nous pouvons continuer à nous appuyer sur leur travail pour effectuer notre vérification des états financiers de la province. Durant l'année, nous avons examiné les documents de travail de 1999 des vérificateurs de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, de la Commission de la santé, de la sécurité et de

l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick et de Forest Protection Limited.

## **Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**

**4.6** De façon générale, nous sommes satisfaits du travail effectué par les vérificateurs de la Société d'énergie pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

**4.7** À l'issue de la vérification, les vérificateurs ont émis une lettre de recommandations à la société. Les vérificateurs ont noté que la société avait résolu à leur satisfaction une bonne partie des questions soulevées l'année précédente. Ils ont toutefois souligné de nouveau l'importance de la sécurité des systèmes internes de base et la nécessité d'établir un plan antisinitre pour les activités critiques.

**4.8** Les vérificateurs ont soulevé un certain nombre de nouveaux points dans leur lettre de recommandations de 1999. Ces points ont trait à la documentation et à la communication des activités de gestion des risques, aux signataires autorisés et aux directives sur la capitalisation des dépenses.

**4.9** Les vérificateurs ont aussi recommandé que la direction examine le passif actuel au titre des coûts de l'élimination du combustible nucléaire irradié et du déclassement de la centrale de Point Lepreau. Les coûts étaient accumulés sur la durée de vie restante de la centrale en supposant qu'elle allait demeurer en service jusqu'en 2014. Or, cette hypothèse a changé, et la date est maintenant 2008. La direction a fait savoir que les études sur la gestion du combustible irradié et le déclassement (dont la dernière mise à jour remonte à l'année 1995-1996) seront mises à jour en 1999.

## **Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick**

**4.10** De façon générale, nous sommes satisfaits du travail effectué par les vérificateurs de la commission pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998.

**4.11** À l'issue de leur vérification, les vérificateurs ont émis une lettre de recommandations à la commission. Les vérificateurs ont constaté avec satisfaction les progrès accomplis pour donner suite à un certain nombre des recommandations formulées dans leurs lettres précédentes. En revanche, ils ont constaté qu'un comité sur la sécurité informatique, mis sur pied en réponse aux recommandations visant les contrôles informatiques, n'était pas encore fonctionnel. Ils ont recommandé que le comité entame ses activités au plus vite, et la direction est d'accord.

**4.12** Les vérificateurs ont soulevé d'autres points, dont les rapports d'évaluation, la vérification des taux de cotisation, les fonctions des agents de cotisation, l'absence de séparation des tâches dans la section des services financiers et l'absence d'approbation des écritures de journal par un cadre supérieur. La direction est d'accord avec les

recommandations et note les mesures prises ou qui seront prises pour rectifier les problèmes soulevés.

## **Forest Protection Limited**

**4.13** De façon générale, nous sommes satisfaits du travail effectué par les vérificateurs de la société pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

## **Corporations hospitalières**

**4.14** Sept des huit vérificateurs des corporations hospitalières ont émis une lettre de recommandations à la suite de leur vérification des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1999. Les lettres mentionnent des faiblesses dans les contrôles internes dans des domaines tels que le service de la paie et les achats. Elles comprennent également des recommandations visant l'amélioration des méthodes comptables, par exemple le suivi des achats de matériel et leur amortissement.